



Formation continue 2016-2017

Formulaire d'inscription

Prénom / nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

Courriel _____

Discipline artistique _____

Membre du RAAV

Non membre

Statut :

Artiste travailleur autonome

Employé temps plein

Travailleur du domaine culturel

Employé temps partiel

Relève (moins de 5 ans dans sa pratique)

Artiste de la diversité culturelle

Mode de paiement:

Chèque personnel (SVP, faire un chèque par formation et à la date du jour de formation)

Mandat poste

Visa (seulement)

Numéro de la carte VISA : _____

Date d'expiration : _____

Code de vérification de la carte
(les 3 chiffres au dos de votre carte) _____

Signature : _____

J'autorise le RAAV à prélever le montant des frais d'inscription pour la/les formations auxquelles je m'inscris.

Si vous assistez à une formation du RAAV dans le cadre d'un travail salarié, indiquez

Le titre de votre emploi : _____

Nom de votre employeur: _____

Masse salariale de votre employeur :

+ petit que 1 000 000 \$

+ grand que 1 000 000 \$

IMPORTANT À COMPLÉTER

Quel est l'apport de cette formation pour le développement de vos compétences?

Liste des formations offertes 2016-2017

- GÉRER ET DÉVELOPPER SA PRÉSENCE EN LIGNE
VOLET MONTRÉAL**
Date : 24 septembre 2016, de 9h à 17h
Coût : 60 \$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

- COMMENT VENDRE SES ŒUVRES SANS PERDRE SON ÂME?
Introduction à la commercialisation et au marketing adaptés aux arts visuels
VOLET MONTRÉAL**
Dates : 1^{er} et 2 octobre 2016, de 9h à 17h
Coût : 70 \$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

- ATELIER D'ÉCRITURE POUR ARTISTES EN ARTS VISUELS
VOLET MONTRÉAL**
Dates : 15-16 octobre 2016, de 9h à 17h
Coût : 60 \$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

- ADAPTER SES ACTIVITÉS CULTURELLES :
PORTE D'ENTRÉE EN MILIEU SCOLAIRE
VOLET MONTRÉAL**
Dates : 19-20 novembre 2016, de 9h à 17h
Coût : 80 \$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

- SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS.
Financer ses projets artistiques
VOLET MONTRÉAL**
Dates : 26-27 novembre 2016, de 9h à 17h
Coût : 90 \$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

- VENDRE ET COORDONNER SON PROJET D'ART PUBLIC (1%)
VOLET MONTRÉAL**
Date : 14 janvier 2017, de 9h à 17h
Coût : 60 \$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

- POURQUOI ET COMMENT L'ARTISTES EN ARTS VISUELS DOIT PENSER À SA
PLANIFICATION SUCCESSORALE. Le testament et la succession.
VOLET MONTRÉAL**
Date : 21 janvier 2017, de 9h à 17h
Coût : 80 \$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

- ARCHIVES ET INVENTAIRE DE L'ARTISTE. COMMENT S'Y RETROUVER?**
VOLET MONTRÉAL
Date : 4 février 2017, de 9h à 17h
Coût : 60\$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

- MA FISCALITÉ, J'M'EN OCCUPPE!**
VOLET MULTIRÉGIONAL
Dates : 11-12 février 2017, de 9h à 17h
Coût : 80 \$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

- LES MARCHÉS DE L'ART. CRÉER ET CHIFFRER LA VALEUR DE SES ŒUVRES.**
VOLET MONTRÉAL
Dates : 4-5 mars 2017
Coût : 70\$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

- GÉRER ET DÉVELOPPER SA PRÉSENCE EN LIGNE**
VOLET MONTRÉAL
Date : 8 avril 2017, de 9h à 17h
Coût : 60 \$
Lieu de formation : Bureau du RAAV

Pour vous inscrire, transmettez-nous les pages 1 à 4, accompagnées de votre paiement par la poste ou par courriel :

RAAV

Nathalie Dussault, chargée de projets au développement professionnel

514.866.7101 poste 23 | formation@raav.org

Lundi au jeudi, 9 h à 17 h

NOTES IMPORTANTES

Inscription

La réception du formulaire et du paiement officialise votre inscription. Environ deux semaines avant la tenue d'une formation, nous communiquons avec les participants inscrits concernant les derniers détails relatifs à la formation.

Remboursement et annulation

Si un participant devait annuler son inscription, il doit le faire par courriel ou par téléphone dix (10 jours) ouvrables avant la date de la formation pour recevoir un remboursement complet. Le RAAV se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est jugé insuffisant.

Paiement : Nous encaissons le paiement uniquement après la tenue de la formation.

Les options de paiements sont les suivantes :

- chèque ; le chèque doit être libellé au nom du RAAV. Si vous vous inscrivez à plus d'une formation, veuillez faire des chèques différents en date de chaque formation.
- carte de crédit Visa (seulement) ;
- Paypal (réservé aux membres).

Reçus

Le membre du RAAV peut télécharger son reçu depuis sa section privée du site du RAAV. Pour le non-membre le reçu est envoyé par courriel à la fin de chaque formation.

Dates des cours : Veuillez prendre note que les dates des formations peuvent être modifiées.

Volet Multirégional

En vertu des ententes qu'il signe avec Emploi-Québec, le RAAV peut rembourser certains frais aux artistes résidents à plus de 50 km du lieu de formation. Ces frais sont :

- **Alimentation** : Les repas à l'unité seront remboursés au coût réel jusqu'à concurrence de 10,40 \$ pour les déjeuners, 14,30 \$ pour les dîners et 21,55 \$ pour les soupers (facture obligatoire). Les frais de repas sont remboursables uniquement pendant les journées de formation ;
- **Hébergement** : Si un coucher dans un établissement hôtelier est requis, il sera remboursé jusqu'à un maximum de 90 \$ (facture obligatoire). Allocation pour un coucher chez un particulier (20 \$ par nuitée) ;
- Les **frais de déplacement** des participants seront remboursés en fonction de la dépense réelle (facture obligatoire) selon le moyen de transport le plus économique (frais d'essence, stationnement, transport en commun).

Des factures originales sont exigées pour obtenir le remboursement auquel vous pourriez avoir droit.

Pour information :

Nathalie Dussault, chargée de projets au développement professionnel

514.866.7101 poste 23 | formation@raav.org

Lundi au jeudi, 9 h à 17 h